

# FORMULAIRE D'ACCEPTATION POUR L'APPORT DE DECHETS AMIANTÉS

## IMPORTANT :

**CE FORMULAIRE EST UNIQUEMENT DEDIE AUX PARTICULIERS.**  
**TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE, cela rallongera la procédure car les documents vont de toute façon vous être demandés.**  
**JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE, UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE ET AU MOINS UNE PHOTO DU STOCK.**  
**APPORTS PAR DES PROFESSIONNELS INTERDITS**

### 1) A REMPLIR/JOINDRE PAR L'USAGER PRODUCTEUR :

Rappels :

- les pots de fleurs et les tuyaux sont acceptés préemballés dans du plastique TRANSPARENT.
- la longueur des éléments est limitée à 2.50 mètres.
- la quantité est limitée à 5 équivalents plaques par usager par an, préemballées dans du plastique TRANSPARENT (maximum par 3 plaques pour des petites et par 2 pour des grandes).
- joindre OBLIGATOIREMENT des photos du stock (en plus de la copie de la carte d'identité et du justificatif de domicile)
- Les opérations amiante du SICOTRAL servent à débarrasser les usagers de leur petits stocks d'amiante (jardinières, tuyaux, plaques brisées, plaques orphelines...).

Si vos stocks dépassent 5 équivalents plaques, vous êtes priés de prendre directement rdv avec le centre d'enfouissement SUEZ de Vaudoncourt au 03 29 09 26 57

Date de la demande : .....

NOM et prénom : .....

N° de Téléphone : .....

Adresse du chantier :  
.....  
.....

Adresse du domicile si différente :  
.....  
.....

Site : Les apports se feront uniquement sur la **déchetterie de DARNEY**

QUANTITE ESTIMEE :

- Renseignez le tableau ci-dessous, afin que les contenants soient adaptés au mieux le jour de l'apport :

Conditionnement	Nombre et/ou Volume et/ou Taille
Seau fermé hermétiquement avec du film transparent	
Sac fermé hermétiquement avec du film transparent	
Morceau de plaque de toit de moins d'1m de long	
Morceau de plaque de toit de plus d'1m de long	
Morceau hors plaque de toit de moins d'1m de long	
Morceau hors plaque de toit de plus d'1m de long	
Pot ou jardinière	
Autre (précisez) :	

## 2) DECHETS REFUSES (liste non exhaustive)

Amiante non lié, plaques dont la longueur est supérieure à 2.50 mètres, ...

## 3) REFUS

En cas de refus (d'apport non conforme aux documents établis), le Préfet sera informé au plus tard 48 heures après (caractéristiques du lot refusé + motif + coordonnées apporteur)

## 4) REGLEMENT INTERIEUR

**LES DEPÔTS DOIVENT EXCLUSIVEMENT SE FAIRE SELON LES MODALITES (DATE, HEURE) QUI VOUS SERONT COMMUNIQUEES SUR LE COURRIER D'ACCEPTATION, QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR MIMIMUMU 1 SEMAINE AVANT LA DATE DE DEPOT DEFINIE.**

L'utilisateur se présentera avec son courrier d'acceptation qui va lui être envoyé par le SICOTRAL, et une pièce d'identité. Un contrôle visuel est appliqué. Quand le lot est conforme, l'apporteur est guidé par un agent. Le déchargement se fait par l'utilisateur producteur.

Le SICOTRAL se réserve le droit de refuser tout apport non conforme au protocole établi par ce dernier, ou non conforme au courrier d'acceptation (notamment au niveau de la quantité apportée et de la qualité de l'emballage)

CE FORMULAIRE SIGNÉ EST A RENVoyer AU SICOTRAL SUR [contact.sicotral@orange.fr](mailto:contact.sicotral@orange.fr) OU PAR COURRIER AU 2 VOIE DE CHAUME 88260 LERRAIN

**PAS DE DEPOT SANS AUTORISATION DU SICOTRAL ECRITE SUR COURRIER D'ACCEPTATION.**

Je soussigné « l'utilisateur producteur » m'engage à respecter ces consignes :

A....., le .....

Signature :